



Appro local de la restauration scolaire : comment s'y prendre ?

Loi EGALIM et approvisionnement de la restauration collective en produits de proximité : deux ambitions en faveur d'une alimentation vertueuse en restauration scolaire. Vigilance et volontarisme sont de mise pour faire converger les deux enjeux. La Chambre d'agriculture de la Moselle relève le challenge en accompagnant collectivités territoriales et agriculteurs dans cette voie.

« **A**u plus tard le 1^{er} janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge, devront comprendre 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bio ».

Pour la restauration scolaire, la responsabilité revient donc bien, aux collectivités territoriales qui se répartissent la compétence en fonction de l'âge des enfants.

La restauration des élèves en crèches, maternelles, primaires dépend des communes ou communautés de communes. Tandis que le Conseil Départemental et le Conseil Régional détiennent respectivement la compétence collèges et lycées.

L'obligation s'applique à la col-

lectivité qu'elle ait choisi la gestion directe ou déléguée à une association ou à un prestataire de service.

Côté produits, une médaille à deux faces

50 % des produits en valeur devront justifier d'un signe de qualité dont 20 % de bio minimum.

La loi EGALIM est conçue à la base pour faire reconnaître et encourager l'agriculture française.

Si la plupart des signes de qualité retenus dans la loi EGALIM, définissent des produits français (Label Rouge, Indication Géographique Protégée, Haute Valeur Environnementale...), la donne peut être différente pour le label Bio qui représentera de 20 à 50 % des achats.

Concilier EGALIM et appro local : il n'y a qu'un pas...

« Quand on a la volonté de le faire, on y arrive » déclare Laurent Danner, Directeur général des Services à la Communauté de Communes de la Houve Pays Boulageois, lors de la journée de rencontre des



Élus, parents d'élèves, peuvent tous être acteurs du changement.

collectivités territoriales organisée en juin par la Chambre d'agriculture.

« Dans l'écriture de nos marchés, nos contrats, nous avons l'habitude de décrire uniquement notre demande. Aux fournisseurs de s'adapter. Accompagnés par la Chambre d'agriculture de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, nous avons pris conscience que nous devons rédiger notre demande de telle sorte que l'agriculture

locale puisse aussi y répondre. Il existe des solutions. À partir de la rentrée, treize producteurs ou groupements de producteurs locaux fourniront notre cuisine centrale pour environ 40 % de nos besoins en denrées alimentaires et pour une durée de trois ans ».

Les Chambres d'agriculture accompagnent les collectivités locales pour l'écriture de cahier des charges conciliant Loi EGALIM et approvisionnement de proximité qu'il s'agisse de marchés de denrées alimentaires ou de prestations de services.

Elles accompagnent aussi les agriculteurs dans l'adaptation de leurs productions aux attentes de la restauration collective. Avec chacun, il est important de vérifier la nature et la disponibilité des produits, les labels et certifications. De même, les normes sanitaires

comme les moyens logistiques de l'amont à l'aval doivent être adaptés pour une commande durable et satisfaisante pour tous.

Clotilde GIRARD, conseillère spécialisée diversification

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Un outil pour répondre à la loi EGALIM

La certification Haute Valeur environnementale (HVE) est un des moyens pour la restauration hors domicile de répondre aux obligations de la loi EGALIM.

Si vous utilisez ce type de débouchés pour vos productions, HVE peut être un argument supplémentaire pour intéresser les collectivités.

Pour en savoir plus sur les exigences d'HVE, positionner votre exploitation par rapport à son cahier des charges et valider le niveau 1 du dispositif, rendez-vous lors de nos formations :

« En route vers la certification HVE »
Prochaine session le 21 octobre 2021 à Metz.

Contact Anne Barth : 06 07 10 73 61
ou anne.barth@moselle.chambagri.fr.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Votre contact : Clotilde GIRARD
Tél. 06 30 22 17 12
clotilde.girard@moselle.chambagri.fr

CANTINE À 1 EURO

Les communes rurales concernées

L'État soutient la tarification sociale dans les cantines scolaires et augmente sa participation financière (3€ par repas).

Pour qui ?

Les communes ou regroupements de communes rurales ayant la compétence restauration scolaire.

Éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale.

Renseignements : <https://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires>

Soutien Plan de relance aux cantines scolaires

Pour qui ? : Les communes disposant d'une cantine scolaire

Pour quoi ? :

- Investissements matériels

- Prestations d'études pour la mise en place de la loi EGALIM

Pour quand ? : Avant le 31 octobre 2021

Renseignements : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

TRANSMISSION

Rechercher un associé ou un repreneur

Commencez par identifier les repreneurs potentiels dans votre entourage.

« **A**u sein de la famille. Assurez-vous de la motivation et de la viabilité du projet de vos repreneurs, de l'équité entre vos enfants... Même si à priori aucun repreneur n'est identifié au sein de la famille, assurez-vous-en en posant clairement la question !

En dehors du cadre familial. En anticipant votre projet de transmission, vous pourrez multiplier les opportunités de rencontres avec des candidats potentiels à la reprise : stagiaires, salariés, participation à des journées à l'installation... Afin d'élargir la

recherche, rédigez une annonce et diffusez-la le plus largement possible. Vous pouvez être accompagné dans cette démarche par un conseiller du Répertoire Départ-Installation (RDI) de votre département. Mobilisez votre entourage pour la relayer. Cette annonce doit retenir l'attention des candidats sérieux du département voire d'autres départements !

Le bon tempo. Pour rechercher un associé, 4 à 5 ans sont nécessaires entre la diffusion d'une annonce, les différents essais et l'association. Pour un repreneur hors cadre familial, un pas de temps de 2 à 3 ans est réaliste. L'objectif est d'être dans le bon tempo, ni trop tôt, ni trop tard.

Vous préparez votre rencontre avec les candidats. Vous devez prendre le temps de réfléchir auparavant à vos objectifs, d'échanger avec votre famille, votre entourage, vos associés, pour pouvoir présenter un projet de transmission le plus clair possible ! Vous devez également définir le montant souhaité de cession, tout du moins une fourchette qui donne un ordre de valeur.

En effet, les premières impressions lors des visites sont déterminantes, faites-en sorte de présenter l'exploitation au mieux pour la rendre attractive. Vous devez également instaurer un climat de confiance pour faciliter les échanges avec les candi-

dates sur vos projets respectifs et pour vous permettre d'avancer ensemble ou pas. Préparez-vous à répondre à toutes les questions des candidats. Positivez ! Vous avez rencontré des difficultés au cours de votre carrière que vous avez surmontées. Encouragez les candidats à l'installation qui

prennent le relais et souhaitent relever le défi.

Source : Transmission. Les clés d'une transmission aboutie. Chambres d'agriculture

Point Info Transmission Moselle
Laurent SOUCAT
03 87 66 12 93
pit57@moselle.chambagri.fr

Le Répertoire Départ-Installation pour vous conseiller

Dans chaque département, des conseillers de la Chambre d'agriculture animent le Répertoire Départ-Installation (RDI) pour vous appuyer à la rédaction et la diffusion de votre annonce d'exploitation à céder, pour vous aider à trouver un repreneur/un associé.

Vous définirez avec le conseiller le type d'appui que vous cherchez :

- appui à la rédaction de l'annonce, à la réalisation d'une vidéo...
- modalités de diffusion de l'annonce (annonce anonyme ou pas, canaux de diffusion...)
- accompagnement lors des rencontres avec les candidats potentiels
- suivi des mises en relation...

Retrouvez les coordonnées de votre conseiller RDI sur le site : <https://www.reper-toireinstallation.com/relai.php?onglet=rencontrer>